



Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 09 novembre 2021 à 18H00 à LASLADES

L'an deux mille vingt et un le neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ABADIA Cédric (Président).

Date de convocation : 03 novembre 2021

Nombre de conseillers : 67

En exercice : 67

Qui ont pris part aux délibérations : 53

PRÉSENTS : Cédric ABADIA, Jean-Claude ABADIE, Christian ALEGRET, Francis ARTIGUE, Dominique BARIS, Aline BERTHIER, Nathalie BONNET, Francis BORDIS, Jean-Paul BROUEILH, Richard CAPEL (secrétaire de séance), Angèle CARRERE, David CHAZE, Jean-Michel CHEVALIER, Gérard DARIES, Éliane DARRÉ, Nicolas DATAS-TAPIE, Serge DUHAU, Rémi DUTHU, Nathalie CARLU, Roland FERRERO, Jacques FOURCADE, Laurent FOURCADE, Christian GIUGE, Christian HAGARD, Christian JOURET, Didier LACASSAGNE, Pierre LACOSTE, Philippe LACOUME, André LAFFARGUE, Jean-Louis LAPASSET, Bernard LARRÉ, Michel LARRÉ, Christophe LASSIME, Maria LECAUDEY, Frédéric MARQUE-SANS, Didier MASSET, Christian NOGUES, Fabienne LARTIGUE, Michel PAILHAS, Alain PAILHÉ, Jean-Luc PÉRÉ, Thérèse POURTEAU, Françoise ROY, Jean-Luc SABATHÉ, Jérôme SARRAMEA, Émile SCHERRER, Roger SETAU, Pierre SEUBE.

PROCURATIONS : Fabienne BALLARIN donne pouvoir à Dominique BARIS, Jean-Luc CAZABAT donne pouvoir à Jacques FOURCADE, Monique CHAUSSERIE donne pouvoir à Nicolas DATAS-TAPIE, Paul GAILLAT donne pouvoir à Cédric ABADIA, Jean-Marc LACASSAGNE donne pouvoir à André LAFFARGUE.

Sur 67 élus en exercice, le Président compte 48 délégués présents et 5 procurations.

Le Quorum est atteint. Le nombre de votants est de 53. La séance est ouverte.

Accueil des élus et introduction du Président

Cédric ABADIA, Président, accueille les élus.

M. le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Monsieur Richard CAPEL propose sa candidature.

Monsieur Richard CAPEL est désigné secrétaire de séance.

Interruption de séance :

M. Félix GABRIEL rejoint l'assemblée.

Le Président compte 49 délégués présents et 5 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 54.

Approbation du Relevé de Décisions du Conseil Communautaire du 06/09/2021

M. le Président demande s'il y a des observations.

Aucune observation étant relevée, Monsieur le Président procède au vote.

Le relevé de décisions du 06/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

Interruption de séance :

Mme Emmanuelle BAUTE et Mme Sabine CHA rejoignent l'assemblée.

Le Président compte 51 délégués présents et 5 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 56.

Délibérations du Conseil Communautaire du 09/11/2021

Objet : DM 1 – Budget principal
Vote : Unanimité
Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires. Il propose la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13913 (13) : Départements	0,07		
2031 (20) : Frais d'études	10 000,00		
2033 (20) : Frais d'insertion	1 499,93		
2313 (23) : Constructions	-11 500,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000,00	7788 (77) : Produits exceptionnels divers	2 000,00
6228 (011) : Divers	-3 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale	10 000,00		
64131 (012) : Rémunération	5 000,00		
	2 000,00		2 000,00
Total Dépenses	2 000,00	Total Recettes	2 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES DU 29/10/2021
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE

La décision modificative présentée.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Objet : DM 1 – Budget ZAE Tournay
Vote : Unanimité
Code : 7.1

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur LAFFARGUE explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires. Il propose la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		28138 (040) : Autres constructions	0,35
			0,35

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	0,35	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	1,09
		7087 (70) : Remboursements de frais	-1,09
	0,35		0,00
Total Dépenses	0,35	Total Recettes	0,35

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES DU 29/10/2021
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE

La décision modificative présentée.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la Commune de Tournay
Vote : Unanimité
Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle que le bâtiment abritant les services administratifs de la Communauté de Communes fait l'objet d'un projet de création d'Espace France Services. Les services communautaires, à l'issue du chantier, seront installés dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Tournay.

Le chantier des travaux devrait démarrer en décembre 2021 pour une livraison de l'Espace France Services en juillet 2022 et du nouveau siège de la Communauté de Communes en décembre 2022.

Pendant la période de travaux, il est proposé de délocaliser provisoirement les services administratifs de la Communauté de Communes dans les locaux de la Mairie de Tournay, au premier étage.

La convention de mise à disposition des locaux ci-annexée est proposée pour une durée d'un an, du 22/11/2021 au 22/11/2022. Les locaux seront mis à disposition à titre gracieux, sans demande de financement de la Commune de Tournay (électricité, chauffage). La Communauté de Communes prend à sa charge l'entretien des locaux, les charges de télécommunication et les dépenses de rafraîchissement des bureaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
VU LE PROJET DE CONVENTION
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE

La signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec la Commune de Tournay, pour l'accueil des services administratifs de la Communauté de Communes du 22/11/2021 au 22/11/2022.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents et en particulier la convention de mise à disposition.

Monsieur MASSET demande à quel montant s'élève les coûts de rafraîchissement des locaux de la Mairie de Tournay.

Le Président indique qu'une enveloppe de 15 000 € avait été prévue au budget et qu'à ce jour 6000 € ont été utilisés pour les installations électriques et la peinture.

Objet : Signature d'une convention d'occupation précaire avec le SPANC

Vote : Unanimité

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Président explique que le SPANC actuellement locataire d'un espace en rez-de-chaussée situé 15, place d'Astarac à Tournay doit être relogé à compter du 15 novembre 2021 afin de démarrer le chantier de création d'un Espace France Services.

Le SPANC sera relogé sur une période d'un an à compter du 15 novembre 2021 au 9, rue du Fournil à Cabanac, dans les locaux des services techniques.

Il propose de louer l'ensemble du premier étage du bâtiment 9, rue du Fournil, commune de Cabanac au tarif de 200€ HT/mois, sans changement du loyer perçu actuellement pour la location au 15, place d'Astarac à Tournay.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
VU LE PROJET DE CONVENTION
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE

La signature d'une convention d'occupation précaire avec le SPANC pour la location à titre précaire pour une durée de 1 an, à compter du 15/11/2021, de locaux tels que définis dans la convention ci annexée (annexe 1) au tarif de 200 € HT/mois.

AUTORISE

M. le Président à signer tous les actes y afférents et en particulier la convention d'occupation précaire.

Objet : Signature d'un bail commercial 3-6-9 – Zone de Pouyastruc

Vote : Unanimité

Code : 3.3

EXPOSE DES MOTIFS

M. CAPEL explique que l'entreprise Micky's Garage, spécialisée dans la carrosserie représentée par Mickael Fradet souhaite louer l'alvéole n°3 sur la zone artisanale de Pouyastruc.

Il propose de signer un bail commercial 3-6-9 relatif à la location d'un bâtiment de la zone artisanale de Pouyastruc au tarif de 570€ HT/mois.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
VU LE PROJET DE BAIL,
SUR AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION ECONOMIE DU 08/11/2021
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE

La signature d'un bail commercial 3-6-9 avec M. Fradet pour la location d'une alvéole à compter du 15/11/2021, de locaux tels que définis dans la convention ci-annexée, pour un montant de loyer de 570 € HT/mois.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents et en particulier le bail commercial.

Le Président informe qu'il a échangé dernièrement avec M. OUSTRAIN au sujet de la vente du terrain sur la ZAE de Pouyastruc. Ce dernier a indiqué qu'il souhaitait retarder l'achat du terrain au premier trimestre 2022 afin de finaliser le financement de son projet de construction, car l'augmentation des matières premières impacte fortement la pérennité de son investissement. Un nouveau rendez-vous est donc prévu début 2022 pour finaliser la vente du terrain.

<p>Objet : Contribution au fonctionnement ALSH de Tournay – Année 2020 Vote : Unanimité Code : 7.10</p>
--

EXPOSE DES MOTIFS

M. LAFFARGUE rappelle que la Communauté de Communes participe au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Tournay.

La clôture de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats suivants : charges pour 95 332.45 € et produits pour 48 232.07 €, soit un déficit de 47 100.38€.

Il est donc proposé de définir le montant de la participation de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement de Tournay à hauteur du déficit, soit 47 100.38€, au titre de l'année 2020.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE,**

APPROUVE

Le versement de la contribution de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'ALSH de Tournay, au titre de l'année 2020, à hauteur de 47 100.38 €.

PRECISE

Que la dépense sera imputée au chapitre 657-341 du budget communautaire.

Interruption de séance :

M. Cyrille LABAT rejoint l'assemblée.

Le Président compte 52 délégués présents et 5 procurations.

Le Quorum est atteint.

Le nombre de votants est de 57.

Monsieur le Président précise que les crédits ont été inscrits au Budget communautaire 2021, à hauteur de 48 000 € pour le fonctionnement de l'ALSH, et à hauteur de 6000 € pour le RAM de Tournay. Il informe le Conseil Communautaire que la facture pour le RAM de Tournay sera de 3 637 €.

Objet : Mise en œuvre d'une réflexion sur le passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU)
Vote : Unanimité
Code : 1.1

EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle l'engagement de la mandature de proposer une décision en matière de transfert de la compétence scolaire sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Une première analyse du coût de la compétence scolaire a été présentée le 16 juin 2021 en commission mixte regroupant les membres de la commission scolaire et ceux de la commission des finances.

En complément, il a été convenu d'approfondir l'analyse par une évaluation de l'impact fiscal des scénarii possibles : transfert de la compétence des communes vers la Communauté de Communes (secteur Tournay) ou transfert de la compétence de la Communauté de Communes vers les Communes (secteur Pouyastruc).

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques et de la Préfecture ont ainsi été mobilisés en appui de la Communauté de Communes pour présenter une analyse d'impact, présentée en Bureau Communautaire.

A l'issue de cette analyse, il est apparu que seul un changement de régime fiscal, via passage à la fiscalité professionnelle unique (transfert de la fiscalité professionnelle des Communes à la Communauté de Communes) permettrait d'engager le transfert de nouvelles compétences à la Communauté de Communes, notamment la compétence scolaire. En effet, l'analyse d'impact réalisée par les services de la DDFIP fait apparaître :

- Une hausse de la fiscalité intercommunale de plus de 7 points minimum dans le cas d'un transfert de compétence des Communes du secteur de Tournay vers la Communauté de Communes, répartie sur toutes les Communes du territoire ;
- Une baisse de fiscalité intercommunale de 6 points dans le cas d'un retour de la compétence aux Communes du secteur de Pouyastruc, accompagnée d'une très forte hausse de la fiscalité locale (taxe sur le foncier bâti et non bâti) des Communes de ce secteur.

Les conclusions de l'analyse ont été présentées dans le cadre d'une Conférence des Maires élargie aux délégués communautaires et membres des commissions scolaire et finances le 7 octobre 2021, en présence de Madame la Secrétaire Générale de Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et leurs services.

Le compte-rendu des débats du 7 octobre fait apparaître un large consensus des élus du territoire pour engager la réflexion sur le passage à la fiscalité professionnelle unique. Le changement de régime fiscal de la Communauté de Communes permettrait ainsi, non seulement de pouvoir transférer la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire, mais également de définir un pacte fiscal et financier avec l'ensemble des Maires pour garantir la réalisation du projet de territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros. Le passage en FPU permet en effet de mettre en place un mécanisme de compensation des charges transférées entre les Communes et la Communauté de Communes garantissant la neutralité budgétaire pour le contribuable.

Le passage à la fiscalité professionnelle unique nécessite toutefois un travail préalable conséquent d'analyse du montant des charges transférées à la Communauté de Communes, à la fusion en 2017 puis en intégrant le coût réel de la gestion des écoles. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra être mise en place, composée à minima d'un représentant par commune membre : la CLECT sera chargée de produire le rapport

définissant le montant des charges transférées par commune et le montant des attributions de compensation après intégration du produit fiscal économique.

Le Président propose au Conseil Communautaire de décider d'engager la réflexion sur la mise en place d'une fiscalité professionnelle unique suivant le phasage suivant :

1. Décembre 2021 - Janvier 2022 : analyse des charges transférées à la fusion (2017) et en 2021 pour mise en évidence des charges assumées par la CCCVA en 2021 et des recettes pour les financer + mise en évidence des évolutions entre 2017 et 2021.
2. Janvier - Mars 2022 : réunions à organiser avec les Maires par secteur (Président + Vice-présidents concernés) pour expliquer les principes de compensation liés au passage en FPU et définir le coût réel de la dépense scolaire par commune (investissement et fonctionnement, y compris les coûts induits)
3. Avril 2022 : validation en Conférence des Maires puis en Conseil Communautaire sur le principe de l'équilibre budgétaire souhaité au changement de fiscalité.
4. Mars - Juin 2022 : évaluation des charges scolaires à transférer en investissement et en fonctionnement, mise en place des principes du pacte fiscal et financier avec chaque commune au travers des attributions de compensation.
5. Juin 2022 : délibération du Conseil Communautaire pour décider du passage en FPU au 01/01/2023, prendre la compétence scolaire et mettre en place la CLECT. Délibération des communes pour désigner leur représentant à la CLECT.
6. Juin – Septembre 2022 : réunions de la CLECT et envoi du rapport aux communes pour approbation à la majorité des 2/3 (3 mois).
7. Octobre – décembre 2022 : présentation du rapport de la CLECT approuvé par les communes en Conseil Communautaire + délibération à la majorité simple pour approuver le montant des attributions de compensation et décision de passage en FPU au 01/01/2023.

Le Président propose que la Conférence des Maires soit l'instance de réflexion préalable à la constitution de la CLECT.

A la présentation du rapport de la CLECT, le Conseil Communautaire sera invité à délibérer pour la prise de compétence et le passage à la FPU au 1^{er} janvier 2023. Le Conseil Communautaire aura également à délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Monsieur PAILHAS demande si la Communauté de Communes pourra bénéficier d'un accompagnement des services de l'Etat, Préfecture et DDFIP.

Monsieur ABADIA répond que la Secrétaire Générale de la Préfecture s'est engagée à mobiliser ses services et ceux de la DDFIP pour accompagner la 3CVA tout au long de la démarche.

Monsieur SEUBE souligne la nécessité de prendre en compte la dimension éducative et pédagogique du projet de prise de compétence scolaire. Il s'interroge : comment seront gérées les relations avec les parents, les enseignants, les personnels ? Il souhaite aussi associer les élus à la discussion sur les impacts financiers pour les communes des autres scénarios.

Monsieur ABADIA renvoie au fonctionnement actuel sur le secteur de Pouyastruc où la Communauté de Communes a déjà la compétence scolaire, au travers, notamment, des conseils d'écoles qui représentent tous les acteurs intervenant dans le groupe scolaire : élus, enseignants, parents d'élèves, personnel périscolaire, enfants. La coordinatrice enfance-jeunesse de la Communauté de Commune assure également un rôle important en matière de relation de proximité avec chaque école, au travers par exemple, du traitement des demandes de transport pour les sorties scolaires.

Monsieur DATAS-TAPIE intervient pour souligner qu'il est favorable pour travailler sur la démarche proposée par le Président, sa méthode et son calendrier. La FPU est une piste intéressante qui nécessite d'être travaillée.

Monsieur ARTIGUE souhaiterait que les autres scénarios soient également étudiés, afin d'éviter que la FPU ne soit un scénario imposé.

Monsieur ABADIA rappelle les échanges en Conférence des Maires élargie le 7 octobre dernier. Il rappelle les 3 scénarios présentés et leur impact en termes de fiscalité pour les communes du territoire. Le Président demande donc au Conseil Communautaire ce soir de pouvoir lancer la démarche d'analyse du passage à la fiscalité professionnelle unique suivant le calendrier proposé.

Monsieur DATAS-TAPIE précise qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de délibérer sur le passage à la FPU. L'analyse permettra de disposer du chiffrage précis pour prendre une décision.

Monsieur LARRE, Président du SIVOS du Val d'Arros, demande de préciser comment sera répartie la hausse de fiscalité additionnelle sur les communes dans le cas d'un passage en FPU et d'une prise de compétence scolaire intercommunale.

Monsieur ABADIA rappelle le principe de l'attribution de compensation qui doit être neutre pour les communes ayant déjà transféré la compétence scolaire. Il précise qu'il faudra toutefois aussi analyser le coût du transfert de la compétence scolaire du secteur de Pouyastruc.

Monsieur LACASSAGNE demande si l'objectif final de la démarche est que chaque commune paye la même dépense scolaire sur le territoire.

Monsieur ABADIA indique qu'il est impossible d'apporter une réponse aujourd'hui. La question est surtout de savoir ce que nous voulons pour nos enfants, quel niveau de service scolaire sans distinction de lieu. Il rappelle que le travail d'analyse de la charge scolaire qui sera mené auprès de chaque maire est basé sur la confiance et la transparence. L'objectif est bien, pour Monsieur ABADIA, que la compétence scolaire soit générée par la Communauté de Communes sur tout le territoire à la rentrée scolaire 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERATION, ET A L'UNANIMITE,**

DECIDE

D'approuver le lancement d'une réflexion sur la mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

INDIQUE

Que la réflexion sera conduite sur toute l'année 2022, suivant le phasage indiqué dans le présent rapport.

DESIGNE

La Conférence des Maires pour participer à l'analyse des charges transférées, préalablement à la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

PRECISE

Que le Conseil Communautaire sera invité à délibérer sur le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique en milieu d'année 2022 après validation en Conférence des Maires.

Questions/Informations diverses :

Monsieur CAPEL, Vice-Président, en charge du développement économique, présente les différents chantiers en cours, validés en Commission le 8 novembre.

Marché de Noël

Le marché de Noël sera organisé par la Communauté de Communes le 5 décembre à Tournay, avec l'appui de la Mairie de Tournay et en partenariat avec l'association des commerçants de Tournay et le Téléthon.

Monsieur ABADIA précise que le marché de Noël 2021 mobilise autant de commerçants de Tournay que de Pouyastruc.

Monsieur ALEGRET demande le coût induit pour la Communauté de Communes.

Monsieur ABADIA répond que la Communauté de Communes organise l'événement mais que le financement des stands est pris en charge par la Mairie de Tournay qui offre les emplacements et l'électricité. Les frais de communication sont partagés entre la Communauté de Communes et la Mairie de Tournay.

Madame CHA salue l'initiative et indique qu'il y a aussi des chorales sur Pouyastruc qui auraient pu participer à l'animation du marché de Noël.

Monsieur DATAS-TAPIE précise que le concert des Chanteurs Pyrénéens était déjà programmé sur cette période de fin d'année à Tournay.

Espace France Services

Monsieur CAPEL rappelle le calendrier des travaux de l'Espace France Service et du siège de la Communauté de Communes à la trésorerie de Tournay. Il précise les déménagements à venir au mois de novembre :

- Services administratifs de la CCCVA le 22/11/2021 à la Mairie de Tournay
- Le SPANC le 17/11/2021 à Cabanac (locaux CCCVA)
- Le bureau du Conseiller aux Décideurs Locaux de la DDFIP (Monsieur MARTINEZ) depuis le 1^{er} novembre à la Mairie de Boulin.
- Les permanences de la DDFIP seront délocalisées à la Mairie de Bordes
- Les permanences sociales et nourrissons du Département seront délocalisées à l'ASEI de Tournay

Monsieur BROUEILH précise qu'il n'a pas de retour de la DDFIP. Il propose que les services de la Communauté de Communes relance les services des Finances à ce sujet.

Monsieur CAPEL informe également le Conseil Communautaire de l'ouverture des plis du marché de travaux le 28 octobre. Sur 12 lots, un seul est relancé car infructueux et 2 lots font l'objet d'une seule offre. Le montant du marché avant négociation s'établit ainsi à 100 000 € au-dessus de l'estimation financière (628 000 € HT).

Monsieur SARRAMÉA exprime ses inquiétudes face à une augmentation possible des prix du bois.

Monsieur ABADIA répond que l'estimation du lot charpente était d'environ 24 000 € et qu'une hausse du bois de 30 % représente environ un surcoût de 7 000 € (pris en compte dans la fourchette haute).

Monsieur LABAT est surpris du coût total, soit 1.3 M€ TTC et demande le détail des dépenses.

Monsieur ABADIA rappelle que le coût total prévisionnel du projet de création EFS/siège 3CVA est de 1 042 000€ HT et qu'il comprend les postes de dépenses suivants :

- Acquisition de la trésorerie : 190 000 €
- Travaux : 628 000 €
- Etudes, sondages, bureaux de contrôles : 117 000 €
- Mobilier : 50 000 €
- Charges exceptionnelles : 55 000€

Monsieur ABADIA informe également le Conseil Communautaire sur l'état des financements :

- L'autofinancement sera assuré par la vente du centre équestre d'Aubarède, réalisée le 11/10/2021 pour 200 000€
- Les financements de l'Etat DETR 2020 et DSIL sont acquis pour des montants de 292 000€ et 45 000€. La notification de la Région vient d'être reçue pour un montant de subvention de 202 000€. Le financement européen au titre du programme LEADER sera annoncé en décembre.

Le Président précise que la Secrétaire Générale de Préfecture a donné son accord de principe pour une attribution de subvention complémentaire au titre de la DETR 2021 de 213 485 € correspondant à une dépense de 266 856 € HT.

CRTE

Monsieur CAPEL présente la démarche de contrat de relance pour la Transition écologique, portée par le PETR des Coteaux avec la participation active des Communautés de Communes. Il présente la méthode et le calendrier d'élaboration qui vise une signature du Préfet le 14 décembre 2021. Monsieur CAPEL précise que le diagnostic a été réalisé par un bureau d'étude à partir d'interviews d'habitants du territoire : commerçants, jeunes, médecins, agriculteurs, etc. Le film réalisé à partir de ces témoignages peut-être consulté sur le site de la 3CVA.

Madame CHA indique que le CRTE est un sujet très confus pour les élus, mais qui semble s'éclaircir un peu. Elle n'avait pas compris les enjeux, notamment financiers, et l'importance de ce dossier. Elle précise qu'il lui est difficile de participer aux réunions organisées par le bureau d'étude en journée, car elle travaille. Madame CHA interpelle les élus du Conseil : le CRTE constituera demain le cadre pour le financement des projets de la Communauté de Communes et les Communes ; il faut être vigilant !

Madame CHA souligne également que le film réalisé par le bureau d'étude ne présente aucun représentant associatif ou chef d'entreprise. Elle craint enfin que le temps manque pour finaliser la signature du CRTE avant la fin de l'année et propose de repousser pour ne pas céder à la pression de l'Etat.

Monsieur CAPEL répond que le CRTE est l'outil du Plan de Relance de l'Etat. Sa signature ne pourra donc pas être repoussée au-delà de la fin de l'année. Il propose plutôt de tout faire pour aboutir à une signature dans les délais afin de faire preuve d'exemplarité.

Monsieur ABADIA remercie vivement Monsieur CAPEL pour son implication dans l'aboutissement du CRTE. Il appuie l'argument de Monsieur CAPEL : il faut essayer de satisfaire le calendrier imposé, mais il n'est pas exclu de demander le report de la signature du CRTE pour garantir que le programme proposé réponde bien aux besoins de notre territoire.

Soirée « thermographie »

Monsieur le Président informe les élus communautaires de l'organisation d'une soirée de la thermographie, qui sera organisée par le Guichet unique Rénov'occitanie le jeudi 09 décembre 2021 à partir de 18h30 à Cabanac. Il précise que l'événement est ouvert à tous. Les informations pratiques seront envoyées par mail à tous les Maires et Conseillers Communautaires.

Monsieur CAPEL rappelle qu'une soirée théâtre est organisée à Boulin samedi 13 novembre à 20h30 sur le thème de la petite histoire du féminisme, mise en scène et réalisée par la Compagnie C'Chelle.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Président clôture la séance.

La séance du Conseil Communautaire du 09/11/2021 est levée à 19h50.

Ont signé les membres présents le procès-verbal de la séance du 09/11/2021 contenant 11 pages.

Le Président,
Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros



Cédric ABADIA
13, place d'Astorac
65190 Tournay

Date et heure de début d'affichage :

Date et heure de fin d'affichage :